

FLASH INFO

Epidémiosurveillance : convention DGAL/FNC signée

Issy-les-Moulineaux, le 29 novembre 2012

La convention de membre associé à la plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale a été signée par Patrick Dehaumont, Directeur Général de l'Alimentation et Bernard Baudin, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs le 27 novembre 2012.

Présentation de la plateforme nationale d'épidémiosurveillance

La création d'une plateforme nationale d'épidémiosurveillance de la santé animale est la première action prévue par les Etats Généraux du Sanitaire menés en 2012. Son objectif est « de détecter le plus tôt possible les risques susceptibles d'affecter une filière (...) en partenariat entre l'Etat, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (Anses) et les organisations professionnelles. Dans le cadre de cette plateforme des protocoles de surveillance de maladies seront élaborés et les données sanitaires des différents organismes sont analysées conjointement.

Cette plateforme regroupe déjà six membres titulaires ayant signé une convention cadre à six, fin 2011. Ce sont : la DGAL, l'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), la Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV), GDS France, Coop de France, l'Association française des directeurs et cadres des laboratoires vétérinaires publics d'analyses (Adilva).

Sept thèmes prioritaires ont été identifiés :

- tuberculose bovine,
- avortements chez les ruminants,
- influenza chez le porc,
- pestes aviaires,
- fièvre catarrhale ovine,
- maladies des abeilles,
- mortalité des mollusques.

Depuis la FNC a participé au protocole de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage Sylvatub, mis en place par cette plateforme. Cela a permis de la faire reconnaître comme un acteur majeur de la surveillance sanitaire de la faune sauvage.



La FNC ainsi que l'ONCFS, devaient donc être les deux premiers membres associés à rejoindre la plateforme. Les membres associés ont les mêmes prérogatives que les membres titulaires, ils ne sont cependant associés qu'aux travaux sur les maladies qui les concernent. La FNC sera dans un premier temps associée aux travaux sur la tuberculose bovine et les pestes aviaires dans la faune sauvage.

La signature de cette convention est une étape importante dans la reconnaissance des connaissances et compétences du monde cynégétique dans la gestion des populations de faune sauvage et des événements sanitaires qui les concernent.